



Litige avec une société de location de véhicule

Par **plume**, le **06/02/2008** à **13:56**

bonjour, rn rn j'ai loué un camion pour déménager, au bout de 6 km environ sur l'autoroute la roue arrière droite s'est enflammée. rn Je n'ai pas pu faire mon déménagement, j'ai payé 96€ et 15€ de gazoil pour rien. rn Le contrat est à mon nom avec un conducteur différent, mentionné sur le contrat. rn Le loueur me dit que le conducteur a roulé avec le frein à main, celui ci m'affirme que non. rn Une expertise a eu lieu sans me convoquer, affirmant que le frein à main était serré. rn J'ai reçu une LR avec un devis de 2900€ à payer dans les 5 jours mais sans le rapport d'expertise. rn Il m'a prit les 600€ de caution. rn Je n'ai pas donné de réponse, il a donc immobilisé le camion et engagé une procédure en référé, je dois payer en plus 65€ par jour jusqu'au procès. rn Je ne peux rien payer, que dois-je faire? rn A-t-il fait les choses en règles? rn Merci.